

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2^{ième} DIVISION MASTERS

Dampierre en Burlay - CD 45

Les 15, 16 et 17 Juillet 2022



règlement sportif de la Commission Eau Douce de la FFPS



Infos SITE et SECTEURS

Poissons dominants	Gardons, Brèmes, Plaquettes, Carassins, Perches, Tanches et chats
---------------------------	---

	Accès	Points GPS	Chariot
Secteur A	Etang communal de Dampierre	47,7623 et 2,5143	non
Secteur B	Etang communal de Dampierre	47,7623 et 2,5143	non
Secteur C	Etang communal de Dampierre	47,7623 et 2,5143	non

	Profondeur	Vitesse du courant Nul – Lent –Rapide -Violent
Secteur A	0,9 à 1,20 m	Nul, mais influence du vent
Secteur B	0,9 à 1,20 m	Nul, mais influence du vent
Secteur C	0,9 à 1,20 m	Nul, mais influence du vent

Anguille	Interdite
Brochet	Sans taille
Sandre	Sans taille
Truite	non

LIMITATIONS

	Maximum	Particularités
Cannes	11m50	Moulinet autorisé
Amorce	15 litres	
Esches totales	1 litre 3/4	

Fouillis	1 litre	
Vers de vase	0	
Vers de terre	1/2	non coupés

Les vers de vase et les vers de terre pour l'hameçon peuvent être présentés à part

HORAIRES

	Manche1	Manche2	Manche3
Rendez-vous	9h00	10h00	8h00
Tirage au sort	10h00	10h30	8h15
Entrée dans les box	11h30	11h30	8h30
Début des contrôles (*)	12h30	12h30	9h30
Amorçage	13h20	13h20	10h20
Début de la manche	13h30	13h30	10h30
5 minutes	17h25	17h25	14h25
Fin de la manche	17h30	17h30	14h30
Palmarès			16h30
Marée basse			
Marée haute			

(*) : Les esches doivent être présentées dans des boîtes mesure, sans maintien du couvercle.

Points de rendez-vous

	Sur place	Autre	Points GPS
Manche1		Espace Culturel (près de la piscine)	
Manche2	Sur place		
Manche3	oui		
Palmarès			

Informations diverses

	Nom	Téléphone	Mail
Responsable de l'épreuve	KAJETANIAK Hervé	06.23.87.09.23	hkajetaniack@ffpsed
Forfait	QUERNEC Jean Luc	06.75.02.64.61	Jean-luc.quer nec@orange.fr
Responsable CD	MISSERI Jean Pierre	06.84.63.09.27	jean-pierre.misseri@wanadoo.fr
Responsable local	MERCADIE Serge	06.75.02.35.00	

Conformément à la décision validée lors de la réunion des Présidents de CR et de CD eau douce le 23 février 2019 à Bourges, chaque participant à un Championnat individuel doit s'acquitter d'une cotisation fixée à 7€. La totalité du montant encaissé sera conservée par le CD organisateur pour couvrir les frais de l'épreuve.

Règlement particulier

Les étangs sont privés, cartes à la journée (3€ la ligne).

Pas de pêche le 14 juillet à cause du feu d'artifice.

Prévoir deux bourriches à cause des chats.

Buvette, restauration et logements

Possibilité de plateaux repas le vendredi midi, samedi midi et dimanche midi. Ce sont les deux associations communales qui vont gérer, le prix est de 12 €, si vous êtes intéressés, vous devez avant le 4 juillet donner le nombre de plateaux avec les noms correspondants. Le règlement se fera sur place. Le responsable est Serge Mercadie 06.75.02.35.00. Merci

Pour l'hébergement c'est l'hôtel de Dampierre :

MAPE-HOTEL Za des Gabillons 45570 Dampierre en Burly

e-mail : mapehotel@wanadoo.fr

tel : 02.38.35.09.66 fax : 02.38.35.07.67

Plusieurs gites et hôtels sont possibles autour de Dampierre et Sully sur Loire, syndicat du tourisme de Sully.

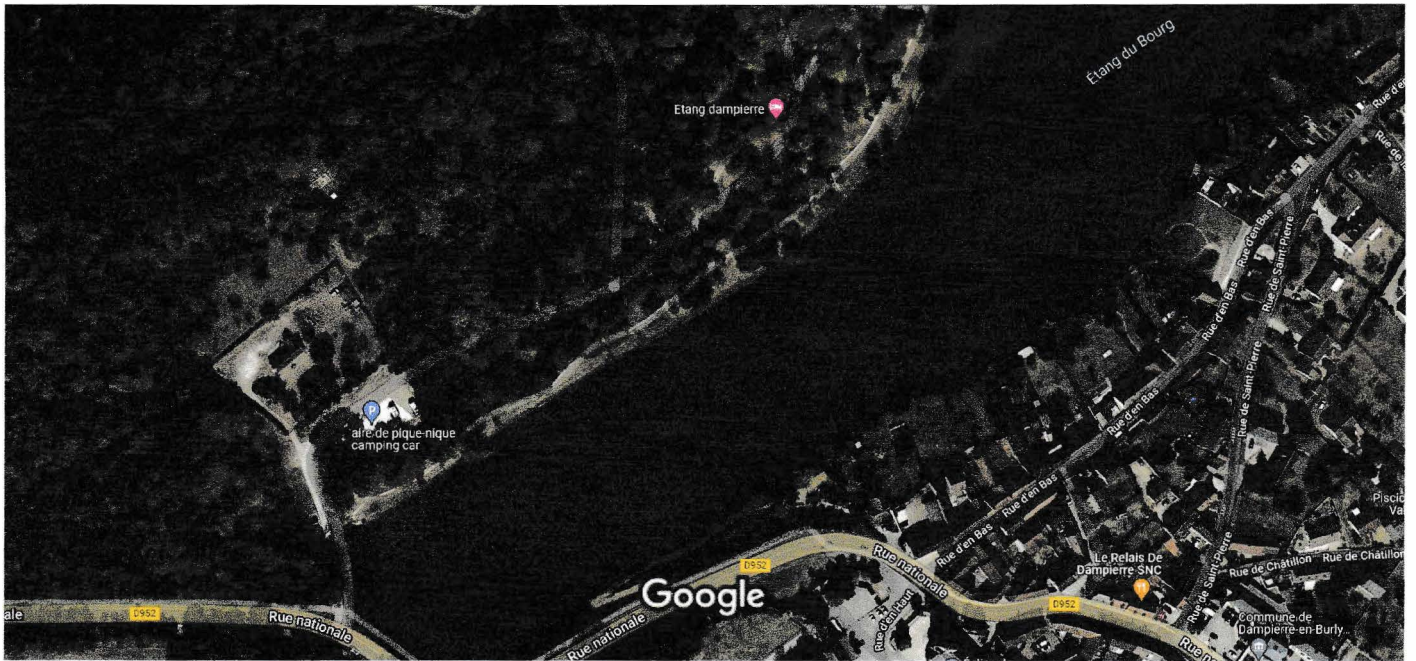
Pour les esches le fournisseur officiel de l'organisation sera DARCON Patrick

Tel : 06.26.18.12.58

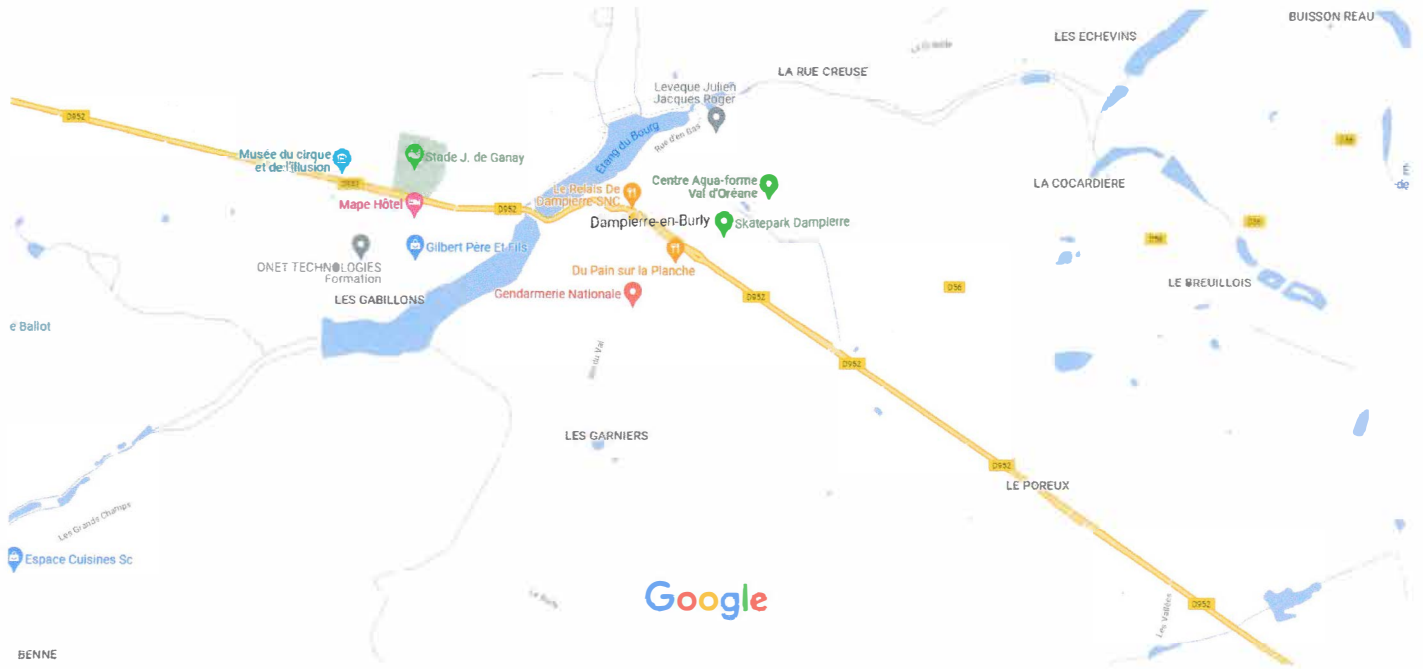
Mail : darcon.peche@gmail.com

Les commandes doivent être envoyées la semaine qui précède le championnat.





Images ©2022 Maxar Technologies, Données cartographiques ©2022 20 m



Données cartographiques ©2022 Google 200 m